Pays Diois

aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Alain MATHERON, Président
Pascal BAUDIN, Vice-président en charge de l'eau

Emilie BELMONT, service commun Eau-Assainissement
04 75 22 47 91 - eau-assainissement@paysdiois.fr

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75007 PARIS Cedex

Die, le 30 juin 2023

Objet : compétence eau-assainissement

Monsieur le Président de la République,

A la communauté des communes du Diois, nous réfléchissons depuis 2016 à la gestion de l'eau en commun, avec les représentants de nos 50 communes.

Nous partageons avec vous les enjeux identifiés sur la ressource en eau.
Lorsque l'on parle de la loi NOTRe, on entend souvent parler de mutualisation. Or, nous faisons une différence entre un transfert de compétences et une mutualisation.
En effet, nous ne sommes pas favorables au transfert, c'est-à-dire la compétence exercée au niveau intercommunal mais sommes très favorables à la mutualisation, c'est-à-dire se doter de moyens en commun pour pouvoir mieux assurer le service à l'échelle communale.

A Savines-le-Lac, vous avez laissé entendre qu'il pouvait y avoir des discussions sur l'application du transfert des compétences eau potable et assainissement aux intercommunalités, notamment sur des territoires de montagne ou étendus.
Nous sommes un territoire étendu de moyenne montagne et aimerions vous faire part de nos idées et propositions.

C'est pourquoi nous joignons un dossier décrivant le travail réalisé sur notre territoire et les propositions que nous souhaiterions faire pour adapter la loi NOTRe à des collectivités comme les nôtres.

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Nous serions ravis de vous accueillir dans le Diois pour vous présenter de plus près la réalité de nos services.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Alain MATHERON,
Président

Pascal BAUDIN,
Vice-président en charge de l'eau, l'assainissement et les rivières

portant la voix de la commission intercommunale Eau-Assainissement du Diois

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Copies :

M. Bernard BUIS, sénateur de la Drôme
Mme Marie-Pierre MONIER, sénatrice de la Drôme
M. Gilbert BOUCHET, sénateur de la Drôme
Mme Marie POCHON, députée de la 3ème circonscription de la Drôme
Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme
Mme Corine QUEBRE, sous-préfète de la Drôme
M. Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Mme Marie-Pierre MOUTON, présidente du conseil départemental de la Drôme
Mme Martine CHARMET, conseillère départementale de la Drôme
M. Bernard BUIS, conseiller départemental de la Drôme
M. Nicolas DARAGON, président de l'association des maires de la Drôme
M. Roland PEYRON, président de l'association Sauv'Eaux

Pays Diois

aux Sources de la Drôme

Communauté des Communes du Diois

LE DIOIS, TERRITOIRE OÙ ON EXPERIMENTE LA GESTION DE L'EAU EN COMMUN VIA UNE MUTUALISATION CHOISIE

TRAVAIL DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE 2016-2023

QUI SOMMES-NOUS ?

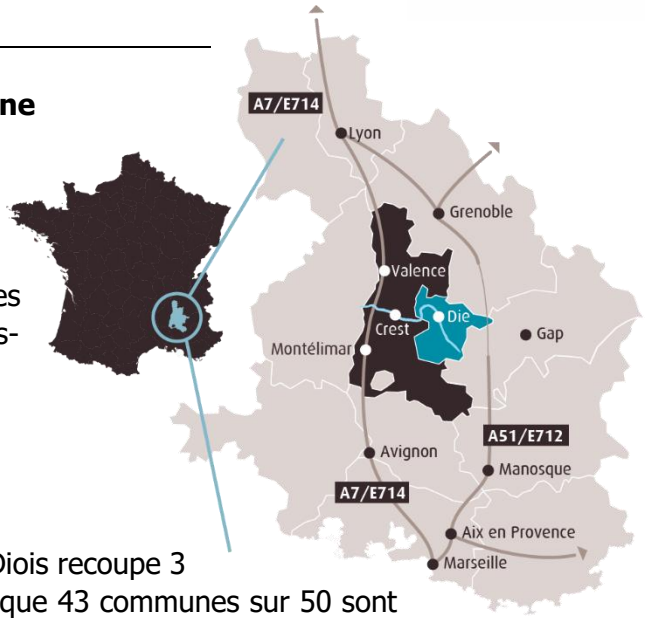

Un territoire hyper-rural de moyenne montagne

- 12 000 habitants sur 1200km²
- Densité de population de 10 habitants/km² (5 habitants/km² sans compter la ville de Die)
- De 240 à 2456 m d'altitude, organisé autour de vallées en « arêtes de poissons », délimité par les plateaux du Vercors au Nord, par les Hautes-Alpes à l'Est, par les Baronnies au Sud
- 37% de résidences secondaires
- Habitat dispersé en 3500 ensembles urbanisés

Aux sources de la Drôme

Le territoire de la Communauté des communes du Diois recoupe 3 bassins versants (Drôme, Eygues, Buëch), sachant que 43 communes sur 50 sont concernées par le bassin versant de la Drôme, qui prend sa source dans le Diois.

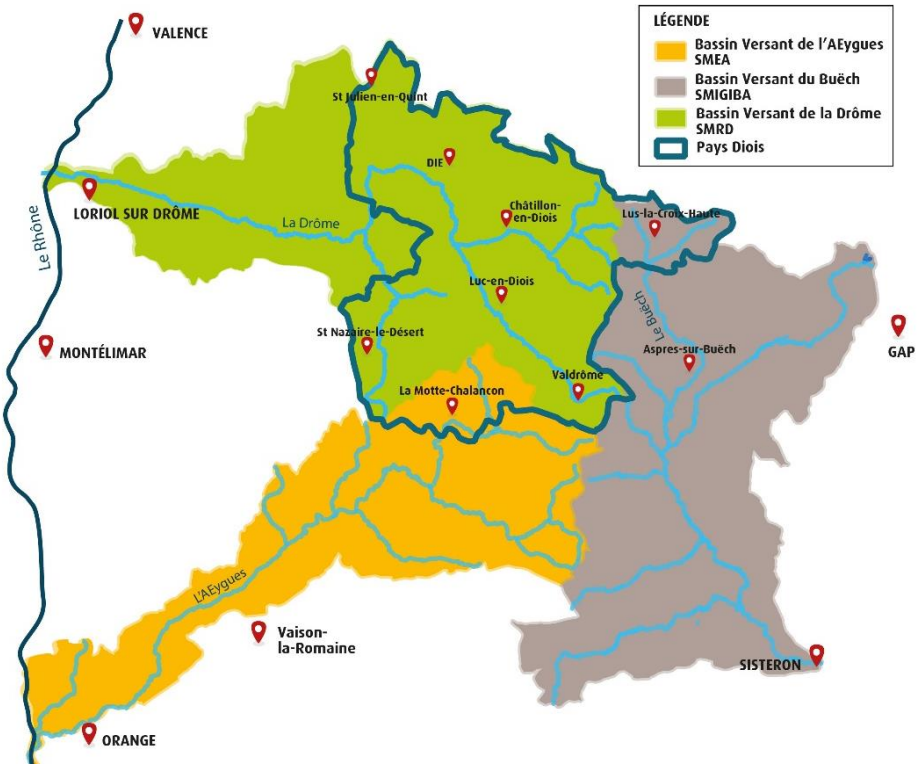

De très petites communes qui ont l'habitude de travailler ensemble

- 50 communes composent l'intercommunalité (dont 46 de moins de 500 habitants)
- Depuis 1974, les communes participent à l'intercommunalité (syndicat d'aménagement du Diois puis district rural de développement à fiscalité propre puis communauté des communes du Diois depuis 2001)
- Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été transféré à la communauté des communes en 2013

Des élus impliqués et représentatifs de la diversité du territoire

Sur nos 12 000 habitants, près de 500 personnes sont élues, ce qui représente une proportion extrêmement importante d'habitants investis dans la vie publique !

Notre commission réunit entre 30 à 35 communes très régulièrement. Les élus présents informent leur conseil municipal et les informations peuvent circuler ainsi, jusqu'à l'abonné. La circulation des informations, et la sensibilisation à la bonne gestion, est donc réalisée au plus proche de la ressource.
Nous sommes convaincus que ce mode de communication en proximité, qui a toujours été nécessaire dans notre territoire, peut s'avérer très positif pour une bonne appréhension des enjeux par les citoyens.

Des micro-services qui gèrent en régie la distribution d'eau potable et l'assainissement collectif

- 47 régies communales d'eau potable et 1 syndicat (réunissant 3 communes) pour 9600 abonnés (2 communes sans réseau public d'eau potable)
- 34 régies communales d'assainissement collectif pour 6900 abonnés.
- Des services de très petite taille, allant de 9 à 3400 abonnés (à Die).

Un important patrimoine eau potable et assainissement collectif

Peu d'abonnés mais un patrimoine important :

- 95 réseaux d'eau potable, sur près de 500 km de linéaire
- 122 ressources actives, 109 réservoirs, 62 stations de traitement de l'eau potable
- 45 stations d'épuration, pour moitié des filtres plantés de roseaux et majoritairement de moins de 300 équivalent-habitants.

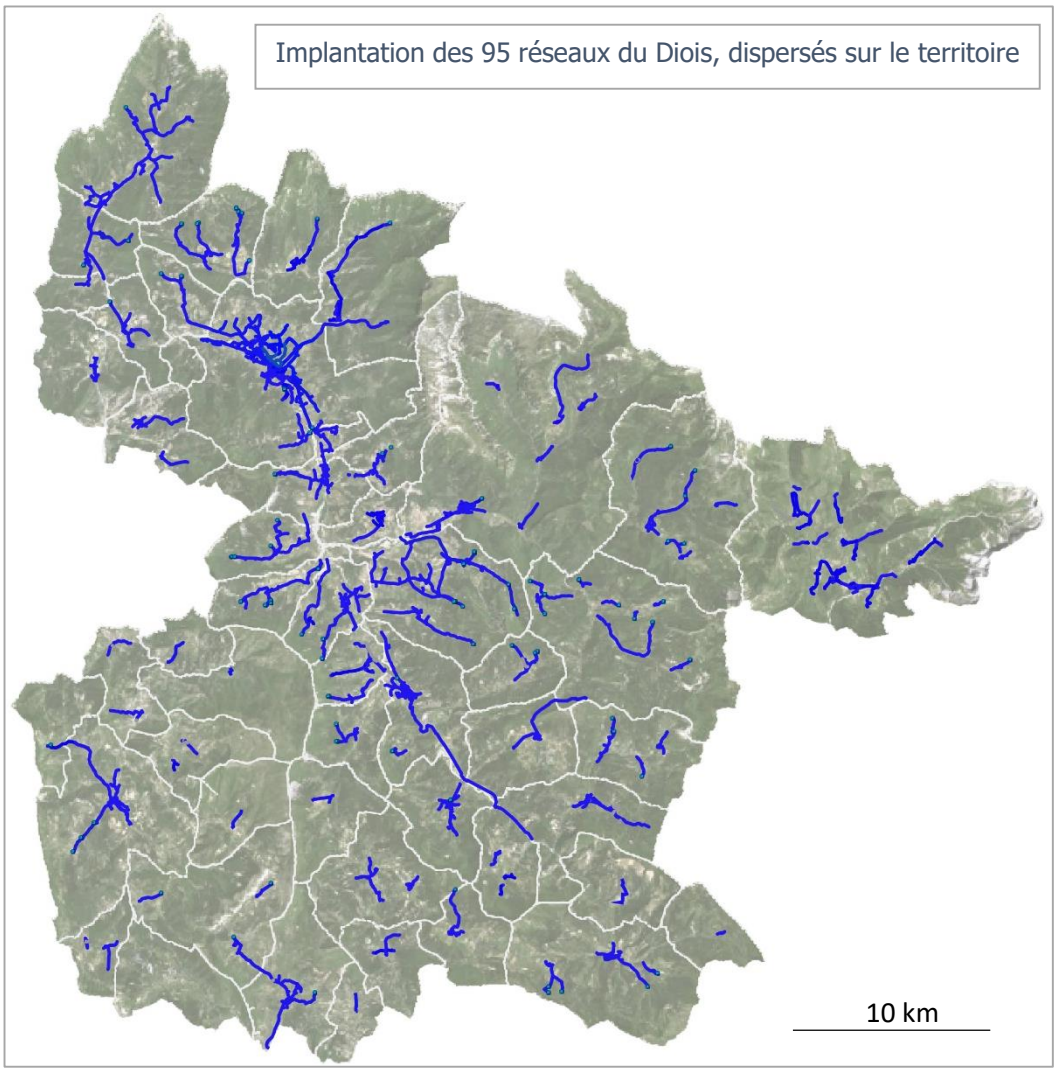

De nombreux agents et élus engagés pour le service public de l'eau
78 agents techniques ou administratifs travaillent pour les services d'eau. Ils sont pour la plupart, polyvalents. Le temps de travail dédié à l'eau potable et l'assainissement collectif est estimé à environ 17 équivalent temps plein.
La gestion quotidienne des services repose aussi en grande partie sur le bénévolat des élus municipaux, qui maintiennent un service de proximité dans les communes.

Cet émiettement des services peut être une fragilité et les élus en ont bien pris conscience.
Depuis 2016, ils ont décidé de travailler ensemble à un service mutualisé.
Ils croient en effet que cette proximité de la gestion du service peut aussi être une force, si elle est consolidée par un service mutualisé en appui.

QU'AVONS-NOUS FAIT DEPUIS 2015 ?

Dès 2016, une commission intercommunale « eau et assainissement » a été mise en place. Elle se réunit tous les 2 mois, et réunit à chaque séance une trentaine de communes.
Les élus municipaux sont très présents dans cette commission qui a été le lieu de beaucoup de travaux depuis 2016.

Dès la première séance, la commission a validé des principes politiques :
Toutes les communes étaient unanimement contre le transfert de compétences mais ont décidé de s'y préparer en posant des principes fondateurs :
- Fonctionnement en régie publique pour maîtriser le service
- Tarif abordable, à la mesure des moyens des habitants
- Souplesse et simplicité dans le fonctionnement ;
- Maintien de la réactivité et de la possibilité d'intervenir en urgence localement
- Relais locaux et proximité aux communes et aux usagers ; maintien de la connaissance locale.

Nous sommes opposés au transfert de compétences mais très favorables à la mutualisation, c'est-à-dire, nous doter de moyens en commun pour pouvoir mieux assurer le service à échelle communale :
- Par un accompagnement financier et technique ;
- Pour faire face aux exigences réglementaires et faire entendre une voix commune ;
- Pour augmenter la professionnalisation et la technicité ;
- Pour mutualiser des équipes par secteurs ;
- Pour bénéficier de l'expérience et l'expertise d'autres communes

Contrat de progrès 2016-2018
Fin 2016, 47 communes ont signé une convention de mutualisation pour porter une mission de préparation du transfert de compétences à la Communauté des Communes ainsi que l'animation du Contrat de Progrès, signé avec l'Agence de l'eau, la Département et la CCD.

Objectif 1 : accompagner les communes vers leurs obligations réglementaires :
- Compteurs de prélèvement :
  - 16 communes identifiées non conformes en 2015
  - Toutes les communes conformes début 2019
- Inventaire patrimonial :
  - 41 communes ayant numérisé leurs réseaux sur un système d'information géographique intercommunal
  - 34 schémas directeurs réalisés, dont 28 durant le contrat de progrès

- Compteurs individuels :
    - absents pour 12 communes au démarrage du contrat (1335 compteurs environ)
    - travaux en cours pour 11 communes actuellement.

Objectif 2 : Réflexion sur le transfert des compétences eau et assainissement
La mission d'établir une proposition d'organisation de service intercommunal a permis de pointer **:**

Les faiblesses structurelles qui rendent difficiles l'application de la loi NOTRe sur notre territoire :
- Patrimoine important et étendu pour un faible nombre d'abonnés,
- 37% de résidents secondaires et fréquentation touristique importante en période d'étiage qui oblige à un suréquipement difficilement finançable par les consommations annuelles.
- Revenus faibles des habitants (66% des ménages non imposables, 16.5% de taux de chômage selon l'ADIL en 2017),
- Problématique des agriculteurs, notamment éleveurs, raccordés sur le réseau d'eau potable qui consomment des volumes importants (plutôt en hiver).
- 21 services non redevables auprès de l'Agence de l'eau (<10 000 m³)
- 46 communes de moins de 500 habitants, ayant la possibilité de financer le budget annexe par le budget général ; seules 24 communes ont un budget annexe ; coûts pas toujours fidèles à la réalité.
- Bénévolat important des élus municipaux

La commission a donc souhaité **faire remonter ces difficultés pour tenter d'aménager le cadre réglementaire dans le cas de nos territoires hyper ruraux** :
- Pouvoir facturer une part fixe supérieure à 40% de la facture de 120m3, pour des territoires touristiques comme les nôtres afin que les investissements dimensionnés pour des consommations estivales puissent être supportés par l'ensemble des abonnés, notamment les résidents secondaires.
- Nécessité de maximiser les subventions pour conserver un tarif abordable, adapté aux revenus des Diois et au faible nombre d'abonnés.
- Possibilité de conserver une perméabilité entre budget général et budget annexe pendant une période transitoire après transfert.
- Pouvoir proposer une contribution des communes au budget intercommunal pour éviter de transférer un déficit.

Les disparités concernant la connaissance patrimoniale, les mises en conformités nécessaires au rattrapage structurel des services et le besoin d'accompagnement des communes ont amené les communes et la CCD à reporter le transfert en 2026 et à lancer un second contrat de progrès associés à des financements, absolument nécessaires à l'équilibre budgétaire des services.

Contrat de progrès 2020-2023
Suite à ce travail, en janvier 2020, 45 communes ont renouvelé ce service sur la période 2020-2023, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau et du Département pour financer des travaux de rattrapage structurel sur les services d'eau potable et d'assainissement, pour un montant total de travaux de plus de 9 millions d'euros.
Ce contrat, coordonné par la CCD, a été prolongé jusqu'à fin 2023 et le montant de travaux prévus aujourd'hui risque de dépasser le prévisionnel.

2023 - OU EN SOMMES-NOUS ?

Création d'un service commun
Début 2023, 45 communes et la CCD créent un service commun incluant la chargée de mission recrutée en 2016 pour animer les contrats de progrès et accompagner les communes, ainsi qu'un chargé d'analyse financière et construction du budget intercommunal dès septembre.

Adoption d'une charte de coopération
Les communes et la CCD continuent leur coopération en délibérant une charte, qui décrit le travail réalisé, les objectifs politiques posés, et les engagements des communes et de la CCD en amont du transfert.
Les élus municipaux ont en effet, pris conscience des fragilités de l'organisation actuelle et souhaitent être à la hauteur des enjeux à venir. Le service mutualisé nous semble avoir fait ses preuves pour accompagner les communes dans cette évolution et la charte en est l'illustration.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que le système d'engagement bénévole et de proximité de la ressource (le « circuit court de l'eau ») a aussi des atouts méconnus. Et nous ne souhaitons pas le voir disparaitre sans avoir documenter et objectiver cet impact. C'est pourquoi nous sommes candidats à être terrain pour les équipes de recherche qui s'intéresse à ces questions, notamment dans une perspective de changement climatique.

Nous partageons donc la position des élus de montagne sur l'opposition au transfert obligatoire des compétences mais souhaitons mettre en avant la mutualisation.
Et nous pensons que notre expérience de mutualisation qui monte en puissance pourrait être une base de travail pour penser des alternatives.

Nous partageons les enjeux identifiés sur la ressource en eau, mais nous pensons que la mutualisation peut être un outil plus adapté que le transfert obligatoire

- **Enjeu de cohérence territoriale et lien avec les documents de planification**

Disposer de services communaux et se doter d'un projet politique global n'est pas incompatible. C'est ce qu'ont montré les communes signataires d'une charte.
La CCD a l'habitude, avec ces 50 communes et ses services intercommunaux à destination des communes, d'articuler les compétences sur un territoire à taille 'humaine'.
Le PLUi en cours sur le territoire de la CCD est construit très en lien avec la commission « eau-assainissement », que ce soit sur le lien avec les zonages d'assainissement, l'état des réseaux ou les bilans besoins/ressources des communes.

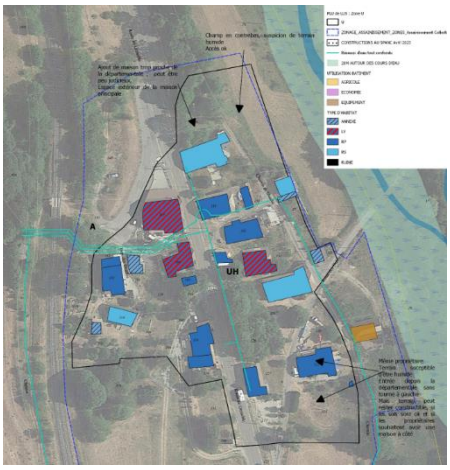

- ⇨ La commission intercommunale a proposé de produire les éléments nécessaires à la construction du PLUi sur les volets eau et assainissement.
- ⇨ Le travail transversal mené par les équipes de la CCD liant SPANC, planification et service mutualisé eau/assainissement a permis d'avoir une vision globale de la situation de l'assainissement sur le territoire.

- **Enjeu d'articulation petit et grand cycles de l'eau**

Pour construire une politique globale de l'eau, du lien a été recréé entre commission Locale de l'eau et services d'eau de la moitié amont du territoire. La commission a aussi permis de renforcer le lien entre les différents niveaux du cycle de l'eau.

⇨ La commission du 5 avril 2023 a d'ailleurs validé le principe d'être le **lien unique avec la Commission Locale de l'Eau, pour proposer une réponse coordonnée aux enjeux quantitatifs forts sur le bassin versant de la Drôme**.
La CCD sera un maillon des deux autres syndicats pour participer à respecter les objectifs des autres plans de gestion de la ressource en eau.

- **Enjeu de conformité réglementaire**

Les exigences réglementaires croissantes sont un point de difficulté identifié par les communes. C'est pourquoi, dès 2016, elles ont souhaité avoir un interlocuteur unique pour faire face aux institutions et se faire le relais des obligations réglementaires. Aujourd'hui, la CCD accompagne les communes sur l'amélioration de leur service, via de la veille, de l'appui juridique et administratif et des documents et outils harmonisés (ex : règlement de service).

⇨ Amélioration de la connaissance patrimoniale (mise en place d'un SIG, schémas directeurs, réalisation de carnets de vannages…), inscrit dans la charte
⇨ Harmonisation des pratiques vis-à-vis de l'assainissement, en lien avec le SPANC et les services urbanisme.
⇨ Accompagnement juridique et création d'outils pour les communes ; harmonisation des pratiques : modèles de règlements de services produits en groupes de travail élus/techniciens, guide à destination des élus sur le cadre réglementaire, accompagnement sur les tarifs…

- **Suivi des indicateurs de performance et transmission d'informations**

En 2016, les services du Diois étaient très peu connus et difficiles d'accès pour les différentes institutions. Très peu de données existaient et elles étaient peu fiables.
Depuis le premier contrat de progrès avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse qui a fait confiance à la CCD et aux communes pour se mettre en conformité, le niveau de connaissance s'est nettement amélioré (SIG, schémas directeurs, appui aux communes, etc.)
La CCD a mis en place la déclaration des prélèvements pour la moitié des communes.

⇨ Déclaration des prélèvements pour l'ensemble des communes du service commun
⇨ Fiabilisation du calcul de rendement et des indicateurs pour toutes les communes du service
⇨ Mise en place du remplissage de l'observatoire national des services pour les communes
⇨ Interlocuteur unique pour l'observatoire des services

- **Enjeux environnementaux**

Nous ne sommes pas persuadés que le transfert de compétences permettrait de mieux gérer les situations de crise comme celles que nous avons vécue en 2022.
Pour la majorité des communes, les possibilités de sécurisation de l'approvisionnement ont été étudiées dans le cadre de schémas directeurs et les interconnexions ne sont pas possibles à des coûts accessibles, notamment en raison de la topographie du territoire.
Cependant, sachant que les niveaux de ressources diffèrent fortement d'une commune à l'autre sur le territoire, cela n'empêche évidemment pas d'avoir une réflexion coordonnée à l'échelle intercommunale pour connaître les solutions à mettre en place en cas de crise.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que, dans les zones de montagne, fonctionnant avec des sources, les modes de fonctionnement sont bien différents des zones agglomérées de plaine alimentées par des pompages.
Avant tout, une meilleure connaissance de la situation sera nécessaire.

- ⇨ Centralisation des données d'étiage à la CCD
  - Mise en place des relevés intermédiaires et suivi des volumes d'étiages
  - Suivi et compilation des suivis de débits d'étiage
- ⇨ Envisager une réflexion collective sur le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

- **Enjeux économiques, mutualisation des coûts et gestion patrimoniale**

Le service mutualisé nous permet déjà de mutualiser des coûts avec des moyens en communs.
Transférer les compétences créera un besoin de moyens humains et de déplacements supplémentaires qui risquent aussi de générer des coûts.
L'argument du transfert mis régulièrement en avant est le renforcement de la capacité d'investissement.
Nous avons déjà pu montrer que les capacités financières des communes étaient faibles et que les réunir ne créera pas de richesses supplémentaires.
L'exemple du premier contrat de progrès a cependant montré que la mutualisation permettait une évolution notable des services.

- ⇨ Mise en place d'une organisation par secteurs pour rester cohérents avec la géographie et une proximité des équipes.

- **Tarifs :**

Les conséquences financières du transfert des compétences risquent d'avoir un impact important sur le prix, ce que nous souhaitons limiter, sachant que le revenu moyen dans le Diois est faible (66% des ménages non imposables, 16.5% de taux de chômage – selon l'étude ADIL 2017).
En revanche, nous sommes bien convaincus que les communes ont besoin d'être accompagnées sur la construction de leur prix car il arrive que les abonnés ne payent pas l'accès au service d'eau à sa juste valeur.

- ⇨ C'est pourquoi nous nous sommes dotés d'un chargé d'analyse financière qui accompagnera les communes à la construction de leur budget.

- **Proximité :**

Comme d'autres élus de montagne, nous sommes convaincus de l'importance de *« conserver une gestion de proximité des réseaux d'eau et d'assainissement dans des territoires où l'habitat est dispersé et la densité de population au km² est faible (cf. motion ANEM).*
Nous défendons ce « circuit court » de l'eau depuis longtemps. Mais nous avons également conscience de la fragilité du bénévolat des élus en zone de montagne. C'est pourquoi nous avons souhaité consolider nos systèmes en se dotant d'outils (SIG, carnets de vannage, schémas directeurs, etc.) qui sont centralisés à la CCD pour une meilleure transmission de l'information.

- ⇨ Mise en place d'un système d'information géographique intercommunal performant
- ⇨ Centralisation des documents techniques

- ⇨ Mise en place de carnets de vannages et outils de suivi dans les communes

Cependant, pour ne pas rester dans le champ de l'opinion, nous aurions souhaité être accompagnés sur cette question. C'est pourquoi nous avons fait des demandes auprès d'acteurs de la recherche pour être terrain d'études de projets de recherche, permettant de mieux documenter notre fonctionnement actuel et les enjeux.

- ⇨ Mise en place d'un projet de recherche action sur le fonctionnement des services publics d'eau et l'impact du transfert de compétences sur la gestion du bien commun de l'eau dans les territoires hyper-ruraux

NOTRE PROPOSITION

- ⇨ **Etre un territoire pilote pour expérimenter ce que pourrait être un service mutualisé en zone de montagne.**
- ⇨ **Signer un troisième contrat de progrès, avec nos partenaires, mentionnant des objectifs clairs d'évolution.**
- ⇨ **Se doter d'outils de suivi et d'évaluation précis**
- ⇨ **Réunir nos partenaires régulièrement**
- ⇨ **Tirer les enseignements de ce travail**

QUEL FONCTIONNEMENT NOUS PROPOSONS ?

Chaque commune aurait le choix du transfert mais l'obligation de mutualisation.
Pour tous les services, la CCD serait l'interlocuteur unique pour les institutions (Agence de l'eau, ARS, Services de l'état…) et se doterait de moyens humains pour l'interface entre communes et institutions.

Les communes, conservant la compétence, resteraient responsables de leur service (politique d'investissement, prix, exploitation, lien abonnés). L'engagement bénévole serait consolidé par un accompagnement technique et juridique de la CCD.
Les communes devraient, par l'intermédiaire de la CCD, transmettre les informations demandées au niveau département ou national (suivi des débits, volumes étiages, indicateurs SISPEA, déclaration prélèvement…).

La CCD apporterait aux communes :

- un accompagnement financier sur la construction du budget de l'eau des communes.
- un accompagnement technique, dont le contenu est à construire, en lien avec le Département.
- des lieux d'échanges, via sa commission intercommunale et ses groupes de travail.

A terme, les communes qui le souhaitent pourront transférer à la CCD qui exercera les compétences en propre.

Proposition d'organigramme fonctionnel d'un service mutualisé

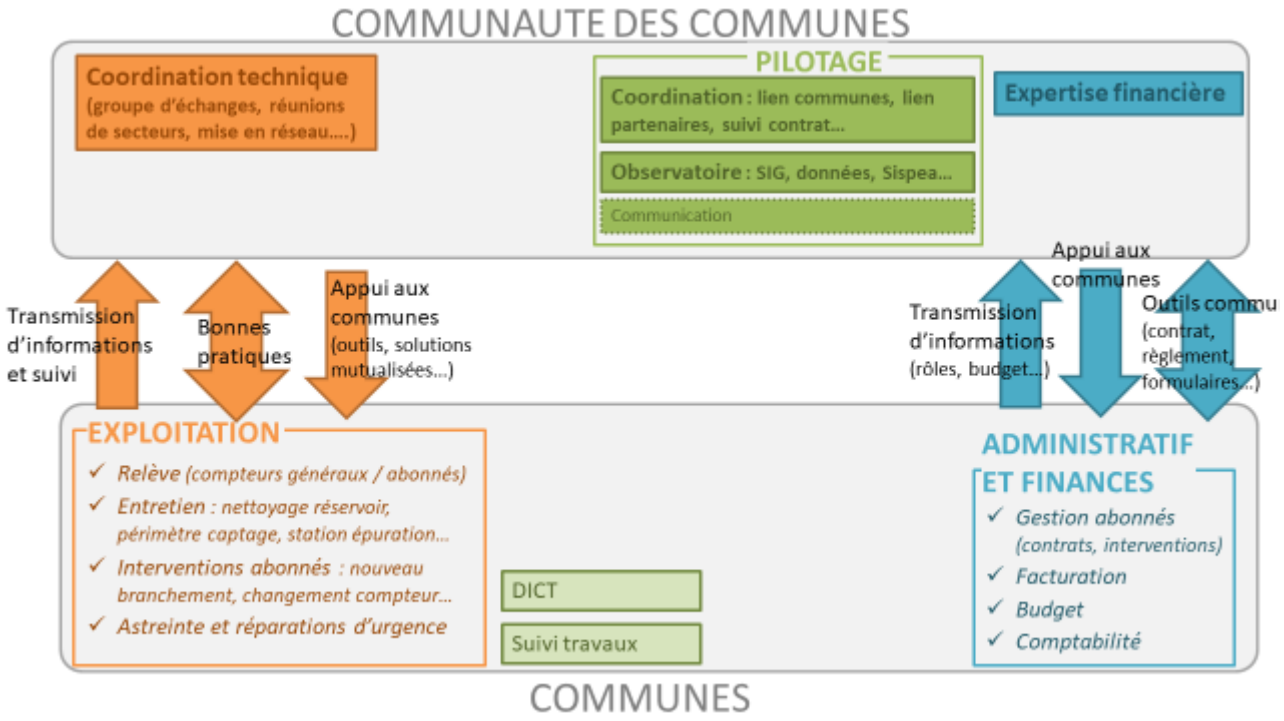

DOCUMENTS :

SITE INTERNET : https://www.paysdiois.fr/amenagement-du-territoire/eau-et-assainissement-collectif/

CHARTE SERVICE COMMUN : https://www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2023/06/CHARTE-EAU_VF-5-pages_WEB.pdf

ON PARLE DE NOUS :

ARTICLES :
https://www.sauvonsleau.fr/jcms/e_15213/des-promesses-de-progres-pour-la-gestion-de-l-eau-en-pays-diois

https://www.sauvonsleau.fr/jcms/e_23147/une-gestion-de-l-eau-durable-pour-le-territoire-du-diois

https://www.intercommunalites.fr/app/uploads/2023/01/2022_transfert-competence-eau_V6.pdf (page 8)

https://collectivites.ladrome.fr/lagence-de-leau-et-le-departement-de-la-drome-signent-le-premier-accord-cadre-en-zone-de-revitalisation-rurale-avec-la-cc-du-diois/

INTERVENTIONS
Colloque organisé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse « Vers des services d'eau potable et d'assainissement durable » 29 mars 2021
https://www.youtube.com/playlist?list=PLBwtDbNiOwKutiqyTwJoFu_-3q6R4r0td

RAPPORT du Syndicat Mixte de la rivière Drôme (Page 11) :
https://www.riviere-drome.fr/application/files/4316/2580/9939/20210609_PGRE_DROME_BILAN_valideCLE.pdf

UN SERVICE PUBLIC DE L'EAU, DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ, DANS LE DIOIS

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DIOIS
42 Rue Camille Buffardel
BP 41
26 150 DIE
www.paysdiois.fr

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

CCD - Service eau-assainissement - Juin 2023

ARNAYON - AUCELON - BARNAVE - BARSAC - BEAUMONT EN DIOIS - BEAURIERES - BELLEGARDE EN DIOIS - BOULC - BRETTE - CHALANCON - CHAMALOC- CHARENS
CHATILLON -EN-DIOIS - DIE - ESTABLET - GLANDAGE - GUMIANE - JONCHÈRES - LA BÂTIE-DES-FONTS - LA-MOTTE-CHALANCON - LAVAL D'AIX - LES PRÉS - LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS - LUS-LA-CROIX-HAUTE - MARIGNAC-EN-DIOIS - MENGLON - MISCON - MONTLAUR-EN-DIOIS - MONTMAUR-EN-DIOIS - PENNES-LE-SEC - PONET-ST AUBAN - PONTAIX
POYOLS - PRADELLE - RECOUBEAU-JANSAC - ROCHEFOURCHAT - ROMEYER - ROTTIER - SAINT-ROMAN - SOLAURE-EN-DIOIS - ST ANDÉOL - ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT - ST NAZAIRE-LE-DÉSERT - STE CROIX - VACHÈRES-EN-QUINT - VAL MARAVEL - VALDROME - VOLVENT